

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 19 juin).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).
9 — 02 — — omnibus.
1 — 33 — — soir, —
4 — 13 — — express.
7 — 22 — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.
8 — 20 — — omnibus.
9 — 50 — — express.
12 — 38 — — omnibus.
4 — 44 — — soir, —
10 — 30 — — express-poste.
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43 s.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du Journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

Encore le manifeste Chambord !

A propos de la note publiée par les journaux de l'Ouest, la *Gazette de France* a eu la légèreté de dire :

« Il est facile de comprendre que cette note, reproduite en même temps par plusieurs journaux de province, est l'expression de la pensée du plus grand nombre de nos amis qui siègent à l'Assemblée. »

Ce dont l'*Union* la tance vertement aujourd'hui :

« Et d'abord, nous avons tous droit de nous étonner que la note imprimée, non pas dans un grand nombre de journaux de province, mais dans deux seulement, nous soit présentée à Paris comme une expression concertée de la droite de l'Assemblée. Quand un acte semblable veut avoir l'honneur de passer pour un acte authentique et de s'accréditer à ce titre devant toutes les opinions, il doit porter des signatures et ne point s'offrir comme un acte de délibération clandestine. »

« Notre droit est donc de nous inscrire en faux contre cette publication, jusqu'à ce qu'elle ait été avouée par une portion quelconque des députés légitimistes, quel qu'en doive être le nombre. »

« La note attribuée à la droite, si elle était signée, donnerait lieu à un examen qui montrerait à quel point a décliné dans cette France l'idée du respect et même l'idée du droit. »

LETTRÉ DE M. THIERS AU PAPE.

L'Agence Havas a recueilli dans les journaux italiens la lettre ci-après, que M. Thiers aurait adressée à Pie IX.

Cette lettre ne porte pas de date :

« Très-saint-père,

« Le comte d'Harcourt me mande que vous avez l'intention de quitter Rome pour vous rendre en France.

« Je crois inutile de vous dire que, dans le cas où il plairait à Votre Sainteté de donner suite à ce projet, vous trouveriez, dans toute localité quelconque, par vous choisie, un accueil qui serait un nouvel et éclatant témoignage de la profonde affection de tous les Français pour votre vénérable personne, et chacun serait heureux de réaliser les plus grands sacrifices pour faire respecter cette hospitalité que nous tenons à honneur de vous concéder.

« Toutefois, avant que vous preniez une détermination qui serait pour nous une estimable distinction, mais qui entraînerait après elle une responsabilité dont on ne saurait prévoir la portée, il me sera permis de soumettre à la haute sagesse de Votre Sainteté des considérations que ma charité me met dans la nécessité de présenter.

« La situation générale de l'Europe et les périls qui menacent aujourd'hui plus que jamais la cause de l'ordre, imposent aux gouvernements le devoir d'éviter tout ce qui pourrait provoquer une nouvelle explosion des passions anarchiques ; et

c'est dans cet ordre d'idées que la France, comme les autres puissances de l'Europe, a dû accepter l'union italienne, dont j'ai été (comme Votre Sainteté ne l'ignore pas) l'un des adversaires les plus prononcés.

« Aussi, ne m'étendrai-je pas davantage sur la nécessité, généralement reconnue, de ne pas compromettre l'ordre des choses actuel.

« Les considérations que j'ai à faire valoir auprès de Votre Sainteté sont tout-à-fait spéciales.

« La France serait plus qu'heureuse, je le répète, de donner asile au chef suprême de la catholicité ; c'est un honneur que toutes les nations pourraient lui envier.

« Je crois aussi que Votre Sainteté, en quittant le Vatican, ne porterait pas atteinte au prestige de son caractère religieux qui est sa force, attendu qu'aujourd'hui une telle résolution ne pourrait être interprétée que comme une protestation contre les faits que, par sympathie ou par force, presque toutes les puissances européennes ont acceptés.

« Mais l'Italie pourrait tout d'abord, avec quelque raison, voir d'un mauvais œil cette hospitalité que la France accorderait, et les complications qui en résulteraient ne pourraient qu'augmenter encore les difficultés qui pèsent sur mon malheureux pays.

« En conséquence, je dois, avec autant de loyauté que de respect, soumettre à l'appréciation de Votre Sainteté une considération qui m'est tout-à-fait personnelle ; le chef de la catholicité trouverait en France tous les égards dus à sa dignité suprême, mais n'aurait pas la position toute particulière qui lui a été faite par la loi des garanties qu'a approuvée le Parlement italien. Cette loi (que je n'ai pas à juger) reconnaît pour Votre Sainteté toutes les prérogatives de la souveraineté.

« Ces prérogatives ne pourraient évidemment pas trouver leur application en France, et malgré tous les égards qui nous seraient dictés par notre profonde modération, nous ne pourrions pas empêcher que Votre Sainteté, à son entrée sur le territoire français, ne s'aperçût qu'elle s'est placée sous l'empire de la loi commune.

« Si les considérations que j'ai eu l'honneur de soumettre à Votre Sainteté peuvent être de quelque poids sur ses délibérations et retarder une décision à laquelle il vous sera toujours temps de recourir, je vous donne l'assurance la plus formelle que la France exercera toute son influence pour tenter une conciliation entre le roi d'Italie et le chef de la catholicité ; mais Votre Sainteté doit comprendre que ces efforts auront plus de chances de succès si la question ne se trouve pas compliquée par une démarche de nature à ouvrir un abîme entre le Saint-Siège et l'Italie.

« Très-saint-père, je ne saurais laisser échapper cette occasion sans vous renouveler mes félicitations de ce que vous avez, par suite d'une faveur sans exemple dans les annales de la papauté, célébré le 25^e anniversaire de votre avènement au trône pontifical. Cette circonstance nous rappelant que Votre Sainteté est, après la reine d'Angleterre, le doyen des souverains de l'Europe, augmentera, s'il est possible, notre confiance dans l'expérience que vous avez acquise pendant un si long règne.

« Dans ces sentiments, je me prosterne aux pieds de Votre Sainteté.

« Signé : A. THIERS. »

Cette lettre par ordre du chef du pouvoir exécutif de France, aurait été remise au saint-père par M. de Nicolai, diplomate français.

Nota bene. — Nous croyons devoir faire observer que cette traduction française est faite, d'après les journaux italiens, sur une traduction italienne du texte français de la lettre de M. Thiers.

Je demande pardon à nos lecteurs de citer ainsi la Prusse comme modèle ; mais enfin le jour des bravades est passé — ou n'est pas encore arrivé.

Il ne faut pas se dissimuler que de l'autre côté du Rhin ils parlaient très-peu de réorganisation militaire et ils s'en occupaient beaucoup.

C'est ce qu'ils continuent à faire, d'après une correspondance du *Journal de Genève*, datée de Berlin.

« M. de Bismarck dit franchement à ceux qui l'abordent : « La France ne se résigne pas, ce sera à recommencer dès qu'elle aura de l'espoir. »

« Bref, sur la question de la revanche l'accord général se vérifie de nouveau. L'empereur, Moltke, de Roon, tous ceux qui ont quelque chose à décider dans les affaires militaires, n'ont qu'un mot à la bouche : « Tenons-nous prêts. »

« Je suis à même de pouvoir vous dire que l'on se prépare formidablement. Il m'a été assuré tout à l'heure, par un homme qui doit le savoir, que « tout l'outillage de l'armée allemande sera renouvelé dans un temps incroyablement court, » peut-être en deux ans.

« Les canons de campagnes seront encore une fois transformés ; malgré les services fabuleux qu'ils ont rendus, on leur trouve des défauts. Ces défauts sont déjà connus avec précision, et les moyens d'y obvier également.

« On adoptera les mitrailleuses, on cherche le système. Le système français est répudié, le système bavarois aussi. On leur reproche particulièrement à tous les deux un maniement trop difficile.

« C'est surtout le nouveau fusil qui intéresse. D'emblée le fusil à aiguille a été rejeté pour deux motifs : d'abord il est trop lourd, puis il ne chasse pas assez loin. A peine porte-t-il avec précision jusqu'à 500 pas, tandis que le chassepot porte jusqu'à 1,500 et 2,000 pas. Mais ce n'est pas une portée aussi grande que l'on veut atteindre. On a fait l'expérience qu'au-delà de 1,000 pas, le soldat ne vise plus, parce que sa visée s'arrête à cette distance. On a remarqué de plus que, ne visant plus, il est atteint d'une espèce de démoralisation. On va, comme vous voyez, jusqu'à faire des études psychologiques à propos d'armement.

« Comme on possède maintenant 800,000 chassepots environ, on a songé un instant à s'en servir ; mais il a été objecté que le chassepot, très-léger, était par là-même moins solide. Le fusil Werder est très-solide, lui, mais plus lourd encore que le fusil à aiguille, on est donc à la recherche d'une

combinaison de ces deux fusils. En tout cas, le fusil à aiguille ne sera plus employé. Il faudra en rejeter 3 millions. La confédération du Nord comptait sur une armée d'un million d'hommes poussée à l'extrême, dont 3 fusils par homme. On ne s'est pas occupé dans ce calcul des fusils laissés par les morts et les blessés, ce dont on s'était occupé en France. Des essais faits avec le chassepot et le fusil Werder ont prouvé que les armes tiraient aussi avec plus de sûreté que le fusil à aiguille. On donne beaucoup d'attention à ce point.

« L'infériorité du fusil prussien était si notable que les généraux s'en sont aperçus dès la première bataille ; aussitôt Moltke a trouvé cette tactique, désespérante pour les Français, de commencer par le canon.

« On fera faire aussi de nouvelles cartes stratégiques pour les officiers. L'imprimerie royale en sera chargée.

« Les généraux feront plus souvent des excursions stratégiques, que Moltke conduisait parfois, et qu'il conduira parfois encore.

« On étudie aussi le moyen de hâter encore la mobilisation.

« Cent choses seront perfectionnées dans le service sanitaire.

« Les côtes seront formidablement armées. Enfin Moltke veut que « si un jour la France vient à la rescousse, elle se brise la tête contre un mur. »

Contre un mur... et crénelé encore !

L'*Impartial du Loiret* donne les renseignements suivants sur le passage du comte de Chambord à Chambord.

« M. le comte de Chambord, arrivé lundi matin 5 juillet, dans le stricte incognito et en une modeste voiture de louage au château de Chambord, en est reparti pour la Belgique jeudi soir, à minuit, avec les deux personnes qui l'accompagnaient dans ce rapide voyage.

« Pour éviter toute manifestation, quelle qu'elle fût, qui pût susciter la moindre difficulté au gouvernement, M. le comte de Chambord n'avait fait connaître à personne le moment de son départ, non plus que celui de son arrivée.

« Jeudi, à onze heures du soir, le cocher avait reçu ordre de se tenir prêt pour conduire à la gare de Blois un voyageur qui devait partir par le train de Paris de une heure et demie du matin. Ce voyageur était le prince lui-même, qui, arrivé à Blois, attendit dans sa voiture le passage du train et ne fut reconnu par personne.

« La même réserve avait été apportée par le prince lors de son arrivée. Arrivé à Blois dans la nuit de dimanche à lundi, il était descendu à l'hôtel d'Angleterre, comme un simple voyageur.

« A 7 heures du matin, il se faisait conduire au château de Blois, le visitait en détail, guidé par un gardien en habit de travail, dont il écoutait, avec une gracieuse bienveillance, les longs récits historiques, achetait une petite notice sur Chambord et quelques photographies, et ne trahissait son incognito que par la généreuse gratification qu'il remettait, avec quelques paroles de remerciement, à son jeune conducteur.

« Peu d'instants après, il partait pour Chambord, où quelques personnes de toute condition, prévenues presque par hasard de son arrivée, eurent pendant son court séjour la faculté de lui apporter leurs hommages. »

UNE SOURCE EXTRAORDINAIRE.

On lit dans la *Décentralisation* :

Un phénomène très-remarquable, qui, partout ailleurs, occuperait la presse, attirerait de nombreux curieux, de nombreux savants, devra à un vice d'origine de passer inaperçu dans notre pauvre département.

Sur la limite septentrionale de la commune de Darbres, coule, depuis le 19 juin, une source très-considérable dont l'apparition sème toujours, dans nos campagnes, la crainte de grandes calamités. Cette source, qui donne à un village et à un ruisseau le nom de Boulègue, qu'elle tire du mot patois *boulègua* (remuer, changer de place), est aussi appelée la source de la guerre : elle est digne d'occuper l'attention des géologues et des naturalistes; ses apparitions sont si rares, si extraordinaires, si capricieuses et parfois si courtes, qu'il serait bon, je crois, de les signaler au plus tôt.

Boulègue, qui coula si souvent de 1789 à 1816, de 1830 à 1833, coula pendant deux ou trois jours en 1844; après un repos de 27 ans, elle vint unir ses larmes aux larmes de la France, et depuis le commencement de la guerre elle a déjà coulé à trois reprises diverses, du 21 au 25 octobre 1870, du 15 décembre au 15 janvier, et enfin depuis le 10 juin; j'ose présumer qu'elle coulera encore pendant plusieurs jours, car son débit est très-considérable et ses intermittences ne sont que de quatre-vingt-dix minutes. Elle donne de l'eau de la grosseur d'un homme.

Boulègue, situé dans un lieu ordinairement très-aride, sort du rocher calcaire, au pied du Coiron, petit plateau volcanisé et très-étroit; elle donne, par dix ou douze ouvertures, une eau fraîche et limpide, qui n'est point minérale; elle coule ordinairement pendant soixante-quinze minutes et disparaît pendant quatre-vingt-dix minutes; mais elle n'a rien de bien réglé, et, chaque fois qu'elle coule, on peut remarquer quelque chose de particulier, soit dans le volume d'eau, soit dans le nombre d'ouvertures, soit enfin dans la manière capricieuse, inexplicable, qui fait que, parfois, elle jette toujours *crescendo*, tandis que, d'autres fois, elle éprouve des défaillances de huit et dix minutes, avec disparition complète et momentanée, qui ont donné lieu à des bruits ridicules et calomnieux.

Du 21 au 25 octobre, Boulègue ne coula que dix à douze fois, et ne fut aperçue que par vingt ou trente personnes.

Du 19 décembre au 3 janvier, Boulègue coula nuit et jour et fut aperçue par environ cent

personnes. Le froid et la neige arrêtaient bien des curieux.

Du 3 au 15 janvier, Boulègue eut des intermittences à peu près réglées de soixante-dix à quatre-vingt-dix minutes.

Depuis le 19 juin, Boulègue n'est jamais restée deux heures sans couler; elle a dû recevoir plus de deux cents visiteurs, et en recevra bien davantage lorsqu'elle aura été signalée à la curiosité des amateurs, aux études des géologues.

Boulègue est à huit kilomètres du Col-de-l'Escrinet, route d'Aubenas à Privas, et à six kilomètres de Darbres. Par l'Escrinet, la voiture peut venir jusqu'aux villages d'Orippe et de Boulègue; il ne reste alors qu'un parcours de cinq cents mètres à pied, par une pente très-rapide.

Plusieurs ouvrages, mais peu répandus, ont parlé de la source de Boulègue en 1640, 1810, 1865.

J'ai passé moi-même de longues heures auprès de la source; je l'ai vue couler à trois reprises diverses; j'ai fait une espèce d'enquête; j'ai noté, jour par jour, les observations de plusieurs personnes dignes de foi; et, si je ne crois pas que Boulègue présage toujours de grandes calamités, je suis forcé d'avouer que, très-souvent, son apparition coïncide avec les malheurs qui pèsent sur notre patrie.

Après vingt-sept ans de repos, trois apparitions de Boulègue dans une année aussi malheureuse laisseront croire aux gens que Boulègue sent le besoin de mêler ses larmes aux nôtres.

Nous connaissons, près du village d'Athienville, en Lorraine, une source très-abondante qui a reproduit, pendant quelque temps, des phénomènes semblables à ceux de la fontaine de Boulègue. Mais, à la fin, le jet est parvenu à faire une trouée définitive et spacieuse, qui a découvert, sous une croûte de rochers, un lac intérieur dont on n'a pu mesurer encore la profondeur ni l'étendue.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Faits Divers.

M. Janvier de la Motte, arrêté une première fois à Genève, puis relâché, puis arrêté de nouveau, va très-probablement être remis définitivement en liberté par les autorités suisses.

Le conseil fédéral, qui ne se pique guère, paraît-il, de stabilité dans ses décisions, et qui défait le lendemain ce qu'il avait fait la veille, vient de donner l'ordre de relâcher tous les réfugiés français qui, sous le coup d'une demande d'extradition, avaient été mis en état d'arrestation provisoire.

En outre, il serait fait défense dorénavant d'arrêter n'importe quel réfugié français sur le territoire helvétique.

Avis aux communaux en quête d'une terre hospitalière.

— D'après une combinaison qui nous est communiquée par une personne digne de foi, le ministère des finances s'installerait définitivement au palais de l'Industrie, que l'on approprierait parfaitement à sa nouvelle destination, à l'aide d'une dépense de 300,000 fr. au plus.

L'ancien hôtel des finances reconstruit serait échangé par l'Etat avec la société de l'hôtel du Louvre, et dans ce dernier immeuble, si bien situé au centre de Paris, on transporterait l'hôtel des postes, dont l'administration est trop à l'étroit rue Jean-Jacques-Rousseau.

Enfin, le Palais-Royal, réédifié, servirait désormais de local pour l'exposition annuelle de peinture et de sculpture.

Cette combinaison offrirait l'avantage de ne coûter à l'Etat et à la ville d'autres frais que les dépenses légères, d'ailleurs, de déménagement et d'installation dans les nouveaux bâtiments.

— On parle d'une lettre de M. Darblay, maire de Corbeil, adressée à un grand journal de Paris, et destinée à être publiée, lettre ayant pour but de répondre aux attaques quotidiennes des journaux de province, à propos de la conduite tenue par M. Darblay pendant le blocus de Paris.

— Le succès inouï des *Ruines de Paris* — une spécialité parisienne, s'il en fût jamais — prend des proportions inquiétantes pour la santé des photographes, qui ne savent plus où donner de la tête, dans ce chassé-croisé de commandes des quatre points cardinaux.

Pour ne citer qu'un exemple, un agent de la *Penninsular and oriental Company* (ligne de steamers anglais pour l'Amérique du Sud), vient de commander « 300,000 Hôtel-de-Ville et 200,000 colonne Vendôme », destinés aux rives équatoriales.

Aussi la photographie parisienne a-t-elle dû demander du renfort à Londres et à Bruxelles, le personnel indigène ne suffisant plus.

N'en déplaise à M. de Bismarck : Paris, dans son désastre, a plus que jamais le don de captiver l'attention du monde entier. Qui songe à importer des photographies de Berlin, pavoisé et illuminé ?...

— M^{me} la duchesse de Persigny est de retour à Paris, après un voyage de huit mois en Egypte.

On assure que la famille de Persigny a l'intention d'aliéner sa terre de Chamaraude.

— Il est de plus en plus question, vu les exigences exceptionnelles du budget, d'établir un impôt uniforme de cinq francs sur les chats et de un franc sur les oiseaux privés.

Déjà, lors de l'établissement de la taxe sur les chiens, le marquis de Boissy avait fait au Sénat

une motion en ce sens. Les sénateurs n'eurent beaucoup et passèrent outre.

Aujourd'hui, paraît-il, cette extension du principe d'égalité devant l'impôt est sur le point de recevoir son application. Les chats et les oiseaux paieront comme les chiens.

Mais que de colères, ce jour-là, dans le camp féminin !

Le bruit qui se fait aujourd'hui autour du nom du comte de Chambord remet en faveur différentes poésies qu'a inspirées son souvenir. En voici une qui date de 1851, et dont la beauté n'échappera certes à aucun lecteur.

LE DÉLUGE.

La terre provoqua le courroux du Seigneur,
Et le Ciel l'inonda des eaux de sa colère :
Tout périt, hors le juste ; — et l'Arche tutélaire,
Sous l'œil de Dieu, voguait sur l'abîme en fureur.

Quand fut exécuté l'arrêt du Dieu vengeur,
Quand cessa de gronder la voix de son tonnerre,
La Colombe partit, et cueillit sur la terre
Le rameau d'olivier, signe libérateur.

Message de paix, eile revint vers l'Arche :
Alors le Tout-Puissant, aux yeux du Patriarche,
Déroula les splendeurs de son arc éclatant.....

Sur des flots soulevés et mugissants, la France
Conserve, comme l'Arche, une sainte espérance :
Reviens, cher Exilé, colombe qu'elle attend !

V. ROUMANILLE.

Avignon, mars 1851.

Chronique Locale et de l'Ouest.

M. Beulé, député de Maine-et-Loire, est l'un des plus énergiques soutiens du projet de loi sur les conseils généraux que l'Assemblée nationale discute en ce moment. Il a défendu ses idées *décentralisatrices* dans le sein de la commission où elles ont triomphé. Il les défend aujourd'hui à la tribune.

Pour chronique locale et faits divers : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Versailles, 11 juillet. — A l'Assemblée, vérification des pouvoirs de plusieurs membres.

Le ministre de la marine déclare complètement fausse la nouvelle publiée par la *Liberté* du transport de plusieurs milliers de femmes; il ajoute que le gouvernement ne fera rien sans que l'Assemblée en soit avertie et décide de la question de la transportation des insurgés.

M. Favre déclare fausse et apocryphe la lettre de M. Thiers à M. d'Harcourt reproduite d'après des journaux italiens.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Étude de M^e SANZAY, notaire à Brézé.

GRANDE VENTE MOBILIÈRE

Après le décès de M. et M^{me} Vogler.

Les dimanches 2 et 16 juillet 1871, à une heure de l'après-midi,

Il sera procédé, par le ministère de M^e SANZAY, notaire à Brézé, à la ferme de l'Isle-d'Asnières, commune de Méron, à la vente publique aux enchères de divers meubles et objets mobiliers dépendant des successions de M. et M^{me} VOGLER.

Il sera vendu :

Lits garnis, en acajou, en noyer et en fer, tables, tables de nuit, tables de toilette, tables à ouvrage, tables de jeu, commode, bureau, fauteuils, chaises garnies et autres, glaces, pendules, fourneau en fonte, batterie de cuisine, lampes, vaisselle, service de table et garniture de cheminée; — draps, serviettes, nappes, garde-robe, armoire; — deux belles charrettes, quatre tombereaux, trois camions à quatre roues, une machine à battre et à vanner, un râtelier à cheval, deux coupe-racines, un tartare, un moulin cribleur, un hache-paille, quatre herses, six versoirs, dont l'un système anglais, un moulin à vanner, une faucheuse système Wood, trois rouleaux en bois,

deux rouleaux en fonte; un harnais double de voiture, deux sellettes, deux reculements, un cabriolet, huit paires de traits, quatorze colliers de chevaux; un cylindre en cuivre, un soufflet de forge, une pompe d'arrosage, une enclume, plusieurs prolonges; une grande quantité d'instruments aratoires et d'outils;

Plusieurs chaudières en fonte, une baignoire, un bain de siège, trois dragues, planches à bouteilles, bouteilles vides, trois avant-trains, plusieurs garde-mangers, fer brut, fûts, pots, grains, bois de chauffage; neuf chevaux et juments, trois poulains, vingt-deux vaches, génisses, veaux et bœufs, et grande quantité d'autres bons objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Le dimanche 16, vente des bestiaux et des instruments aratoires, et ensuite, continuation de la vente du mobilier.

NOTA. — L'Isle-d'Asnières est située près le village de Douvy, commune d'Épieds, auquel on arrive par la route de Saumur à la Motte-Bourbon: (127)

A LOUER

PRÉSENTMENT,

BEL APPARTEMENT

AU PREMIER,

Rue Royale, maison Raguideau.

S'adresser à M. BARBIN.

Étude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

ADJUDICATION

Sur une seule enchère,

Le dimanche 16 juillet 1871, à midi,

En l'étude dudit notaire,

UNE MAISON NEUVE avec petit jardin, dans la cour du n^o 72, rue Saint-Nicolas, dépendant de la succession Svanberg.

S'adresser audit notaire. (160)

Étude de M^e SANZAY, notaire à Brézé.

A AFFERMER

Pour entrer en jouissance après l'élévation de la récolte de 1871,

LA BELLE FERME

DE

L'ISLE D'ASNIÈRES

Sise commune de Méron, et par extension sur celle d'Épieds (Maine-et-Loire).

Cette ferme comprend de vastes bâtiments d'exploitation, parfaitement installés, et 60 hectares de terres labourables et prés.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, soit à M. SILVY, directeur liquidateur de la Caisse hypothécaire à Paris, soit audit M^e SANZAY, notaire. (124)

Étude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

IMMEUBLES

A VENDRE

DE GRÉ A GRÉ.

Commune de Souzay.

1^o La maison de la Boissière ou Bessière, située sur la levée, comprenant boutique, arrière-boutique, chambres et grandes salles, écuries, cour, hangar, cave, jardin.

Une portion de cette maison est occupée par une société.

2^o Au Clos-des-Nau, 8 ares 25 centiares de terre affîée de fruitiers, ou jardin;

3^o Onze ares de bois-taillis, dans les Follies;

4^o Trois ares environ de bois-taillis, au Bois-Joubert;

5^o Seize ares 50 centiares environ de lisière de bois et sapins, à Champigny;

6^o Un ares 50 centiares de pré et quêtiers, dans l'île de Souzay;

7^o Et 5 ares 50 centiares de pré, à la tête de l'île.

Commune de Parnay.

8^o Dix-neuf ares, pré et quêtiers, au Quétier-des-Landes, en l'île de Parnay;

9^o Vingt-un ares environ de pré, affîés de frènes, ormeaux et bouillards, dans la vieille île de Parnay;

10^o Vingt-deux ares environ de pré, dans la même île;

11^o Onze ares de bois-taillis, situés à la Mouée;

12^o Quatre ares environ de bois, la Boissière.

Commune de Turquant.

13^o Onze ares environ de bois-taillis, en Halbray.

S'adresser, pour renseignements et traiter, à M^e Mauriceau, huissier à Saumur, mandataire du propriétaire, ou à M^e Laumonier, notaire. (163)

A LOUER

Présentement,

UNE MAISON, place de l'Arche-Dorée, avec remise et écurie.

UNE AUTRE MAISON, rue du Champ-de-Foire, avec jardin et écurie.

S'adresser à M. DUPAYS, couvreur.

A LOUER

Pour la St-Jean prochaine,

UNE MAISON, située à Saumur, rue Royale n^o 1 (ancienne maison Duvau-Girard), composée de deux chambres au rez-de-chaussée, quatre chambres au 1^{er} étage, mansarde au-dessus; cour, remise, écurie, deux grandes caves pouvant contenir environ 300 pièces de vin. L'une d'elles pourrait servir d'atelier.

S'adresser à M. BARBIN-MORICET.

Saumur, imp. de P. GODET.